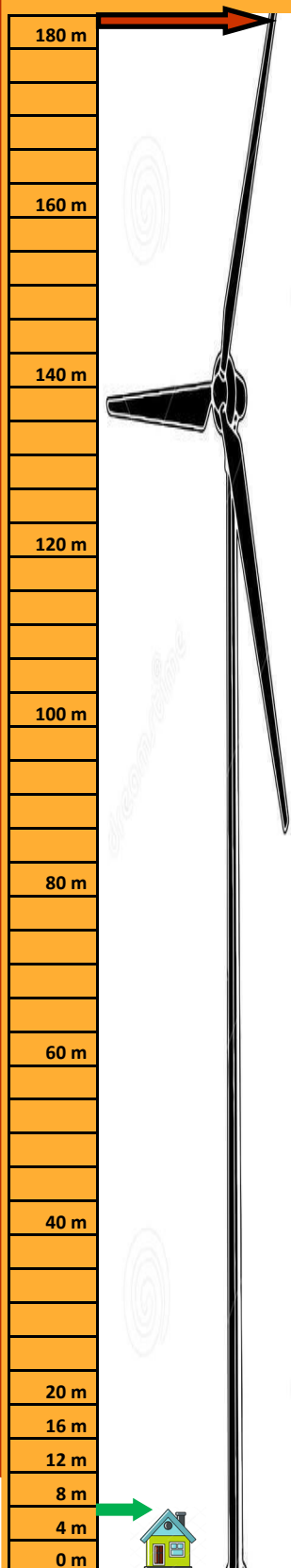


EXEMPLE DE MISE
A L'ECHELLE
EN METRES



Lettre de ré-information #1

Parc éolien de la Butte Noire à Jans

Madame, Monsieur,

En 2015, la société P&T Technologie a démarché des propriétaires fonciers pour l'implantation d'un parc industriel Eolien et signé des contrats avec ces derniers. Nous n'incrimons personne, car les débuts éoliens étaient prometteurs et l'aspect financier faisait certainement écho avec de bons arguments présentés. Qu'aurions nous fait à cette époque?

Le projet éolien en quelques chiffres: Seulement, compte tenu des difficultés rencontrées sur les communes voisines, pour certaines graves et non résolues à ce jour, et compte tenu des nuisances subies par les habitants, le discours écologique d'origine a changé.

6 Eoliennes
180 m
Et maisons
7-8 m

- 20 à 30%
sur prix des
maisons

540 000 €
Sur 20 ans
Non actés
Soit 21€/hab/an

Charte de bon
voisinage
Non validée en
commission

A la vue du nombre de parcs existants, des projets en cours et des projets non dévoilés à ce jour, il se répand un sentiment d'oppression et d'insécurité.

Cette lettre à vocation à vous rappeler les éléments

essentiels du projet et à vous expliquer le déroulement de l'enquête publique.

Notre démarche pour ne pas intégrer le projet dans NOTRE territoire:

Enquête publique 11/06 au 12/07:



Rencontrer le commissaire enquêteur en Mairie
Ou lui écrire :
enquete-publique-1275@registre-dematerialise.fr

Ou le registre dématérialisé:
<https://www.registre-dematerialise.fr/1275>

Pétition en ligne : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/petition-contre-projet-parc-eolien-butte/67572>

Atelier de travail/ charte de bon voisinage

P&T a chargé la Sté Tact (Travaille sur l'acceptabilité territoriale et la compréhension des projets sensibles- cf: site internet) de mettre en place une commission « atelier de travail » au sein de la Mairie de Jans.

Certaines personnes ont intégré l'atelier afin d'être informées, d'apporter leurs idées et de réaliser une charte de bon voisinage qui a pour but de recenser les engagements de P&T technologie en cas de réalisation du projet.

Cette charte après de vives discussions, devait revenir en commission pour relecture et signature du Maire et de la Sté (prenant forme de contrat de garanties en cas de désordres).

Cependant, plusieurs mois après, la commission apprend que la charte non conforme sur certains termes, non validée par la commission et non signée par le Maire a été jointe au dossier de dépôt du permis de construire.

BONNE VERSION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

540 000 € /20 ans énoncés mais non signés

Contrairement à l'information délivrée sur la lettre d'information #2 distribuée par la Ste P&T technologie les 540 000€/20 ans énoncés ne sont pas certains car pas actés avec la commune (voir ouest france 10/06/2019 p8)

De plus 540 000 € /20 ans /1342 habitants (insee2016) =

20.12 €/an/habitant *Rapport gain/nuisances ?

Quels impacts sur la santé:

Extrait Arrêté préfectoral 28/04/2016 (ferme à Puceul, cas non résolu à ce jour): «les tests de branchements électriques effectués sur les éoliennes E1 à E4 par la ste Abowind début 2016 montrent que les éoliennes génèrent des courants de fuite envoyés à la terre. Voir:

<https://www.youtube.com/watch?v=cMSNvFCVgkU>

Témoignages pertes d'animaux, sommeil, maux divers, inflammations, bouleversement acoustique, infrasons, tout ça à plusieurs km...

Pour vous informer et vérifier:

<http://fr.friends-against-wind.org/health>

<https://adej44-environnement.jimdo.com>

ON NE NOUS DIT PAS TOUT!

-20 à-30 % sur le prix de nos maisons

Jugement du TGI de QUIMPER 21/03/2006 condamne le vendeur d'une maison, ayant dissimulé à l'acheteur l'existence d'un projet éolien dont il était informé, à rembourser 30000 € sur un prix de vente initial de 145000 €

Autres jugements: CF :TGI Angers 09/04/2009: 20 % à rembourser à l'acquéreur puis Cour d'appel Angers 08/06/2010 annulation de la vente et CF :TGI Quimper 09/10/2007, CF: TGI Bressuire 03/05/2010...

Pour mémoire la première éolienne est à environ 1 km de l'entrée du bourg

Le conseil municipal de Jans n'a pas encore donné son avis

Rappel mémoire: Conseil municipal 25/09/2017 (voir bulletin municipal 11/2017)

Décide de ne pas signer la convention avec le Sté P&T Technologie par 7 voix « contre » et 6 « abstentions ».

Durant la période de l'enquête publique, chacun sera invité à venir en Mairie pour consulter les éléments du projet et donner son avis. Elle sera aussi l'occasion pour le conseil municipal de Jans ainsi que les communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet de se prononcer sur ce projet finalisé. C'est sur la base de ces avis et de ceux remis par ses services que le préfet prendra la décision d'autoriser ou non ce parc éolien.

A VOUS D'AGIR AVANT QU'IL SOIT TROP TARD individuellement ou ensemble

Nous rejoindre et s'informer:
organisationdejanseens@outlook.fr

Regroupement de Janséens, membres des ateliers de travail et l'ADEJ

JANS notre blason : VIF A TOUT HEURT